

*Questions orales*

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, je dois avouer que j'ignorais que c'était aujourd'hui le sixième anniversaire. J'espère être en mesure de signaler de grands progrès réalisés dans ce domaine. Le cabinet est actuellement saisi de certaines recommandations concernant les relations de travail dans la Fonction publique. Je voudrais assurer au député de Vaudreuil qu'en mettant ces propositions au point, nous avons grandement compté sur l'excellent travail accompli par le comité mixte et par M. Finckelman.

## LES OPINIONS EXPRIMÉES PUBLIQUEMENT PAR LES FONCTIONNAIRES

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au sujet de la Fonction publique en général. Au cours de notre échange à la Chambre, l'autre jour, le ministre semblait assez certain de la position que lui-même et le gouvernement devaient adopter à l'égard des opinions que les fonctionnaires expriment en public. Une fois à l'extérieur de la Chambre, il n'était plus aussi catégorique. Il a admis aux journalistes que la situation des fonctionnaires n'était peut-être pas aussi précise. Il a dit une chose à la Chambre et autre chose à l'extérieur. Étant donné la situation, les questions qui se posent dans le cas de Neil Fraser, sur lesquelles le cabinet se penche actuellement, car la loi n'est pas claire, les fonctionnaires risquent d'être mis au pilori à cause de l'attitude du gouvernement à l'égard de règles tout à fait imprécises et qui ne sont pas appliquées uniformément dans la Fonction publique.

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, je ne me souviens pas d'avoir tenu à la Chambre des propos démentant ce que j'ai déclaré à l'extérieur au sujet de l'affaire Neil Fraser. Je n'ai pas la faculté de faire entendre deux sons de cloche en même temps comme le député semble en être parfois capable.

**M. Clark:** Continuez comme ça, Don.

**M. Johnston:** Toute cette question est assujettie à la procédure de grief. Je crois que l'employé en question exerce son droit de grief. Si j'ai déclaré à l'extérieur de la Chambre que ce genre de question n'est pas facile à trancher, c'est certainement vrai. De toute évidence, n'importe quelle procédure soulève certains points d'interrogation. Que ce soit dans la Fonction publique ou le secteur privé les congédiements tiennent compte des mêmes considérations.

## LES INSTANCES DES DÉPUTÉS LIBÉRAUX D'OTTAWA

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, il faut noter que le gouvernement, au sujet d'une question qui n'est pas facile à trancher, a agi avec précipitation. Le président du Conseil du Trésor a-t-il reçu des instances de la part des députés d'Ottawa-Ouest, d'Ottawa-Vanier et d'Ottawa-Centre? Le président du Conseil du Trésor a-t-il exprimé un point de vue concernant le cas en litige?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, que j'ai reçu ou non des instances en ma qualité de président du Conseil du Trésor, ne concerne guère le cas qui nous intéresse.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Clark:** Cela règle la question.

**M. Johnston:** Comme je l'ai déjà expliqué ici même, et je répète mon explication, il incombe au sous-ministre de chaque ministère de préciser les normes de conduite appliquées dans ses services. C'est ainsi que les mesures disciplinaires prises à l'endroit de Neil Fraser relèvent du sous-ministre. La procédure de règlement des griefs prévoit un appel auprès du sous-ministre. Je le répète, c'est la procédure actuellement en vigueur, et elle a toujours donné satisfaction par le passé. Sauf erreur, tout se déroule selon les règles établies par le ministère du Revenu national.

Il est certain que M. Neil Fraser aura toutes les occasions voulues pour défendre son point de vue et exercer tous les recours possibles prévus par la loi. D'ailleurs, je l'écouterais volontiers défendre son point de vue. S'il estime qu'un appel auprès de la CRTFP n'est pas un procédé satisfaisant, qu'il s'explique. Nous sommes prêts à examiner la question. Que je sache, cependant, les procédures prévues ont donné pleine satisfaction jusqu'à présent pour résoudre les griefs d'employés qui s'estimaient victimes d'un traitement injuste.

\* \* \*

● (1150)

## LES FINANCES

## ON DEMANDE UN RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION FINANCIÈRE DES REVENUS DES PÊCHEURS

**M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni):** Madame le Président, je m'adresse au ministre du Revenu national, qui a fait procéder à la vérification financière des revenus des pêcheurs. À la suite de cette vérification, les pêcheurs ont vu leurs salaires rognés, ils ont été forcés de réhypothéquer leurs maisons et de contracter des emprunts exorbitants pour rembourser des obligations fiscales. Le 10 décembre dernier, j'ai écrit au ministre pour lui demander de nommer une commission indépendante pour enquêter sur cette vérification financière et sur la façon dont les pêcheurs ont été traités. Pourrait-il me dire s'il a reçu un rapport à ce sujet? Il m'avait répondu qu'il demanderait à ses collaborateurs de lui fournir un rapport sur cette vérification. L'a-t-il reçu et est-il disposé à en révéler le contenu à la Chambre?

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** Madame le Président, cette contre-vérification est en cours sur la côte est et sur la côte ouest. Ce n'est pas une commission indépendante qui s'en charge. Je reçois périodiquement des rapports de mes collaborateurs sur l'évolution de l'enquête sur la côte est et sur la côte ouest. Je n'ai pas en main les chiffres qui concernent la côte ouest, mais je les obtiendrai et j'en discuterai volontiers avec le député.